

L'hon. M. Chevrier: Je me demande si l'honorable député a pu entendre ma déclaration au sujet de la désignation d'un commissaire aux termes de la loi de la marine marchande au Canada. Ce commissaire aurait la même compétence qu'un commissaire désigné sous le régime de la loi des enquêtes publiques.

M. Church: Je crois qu'il faudrait qu'il y ait enquête aux termes de la loi des enquêtes publiques. Je sais que tous les reproches ne s'adressent pas au ministre, loin de là, mais je crois qu'il faudrait constituer une commission royale au lieu de se contenter d'une enquête par les fonctionnaires du ministère.

L'hon. M. Chevrier: La loi de la marine marchande au Canada prévoit une instruction préliminaire et une enquête officielle, les deux devant se faire dans le cas présent.

M. Fraser: A-t-on songé à rendre obligatoire l'emploi de la peinture ignifuge à l'intérieur des paquebots au lieu de la peinture à l'huile ordinaire?

L'hon. M. Chevrier: Le service de l'inspection des navires à vapeur a étudié cette question à diverses reprises. Je crois savoir qu'aux États-Unis, après le désastre du *Morro Castle*, on a songé à établir des règlements à cet effet.

M. Fraser: Cet emploi n'est-il pas obligatoire?

L'hon. M. Chevrier: A ma connaissance, il n'existe aucun règlement de ce genre chez nous.

M. Fraser: Je crois que le ministre devrait y voir.

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

COMMUNIQUÉ SUR LA PROCÉDURE DE LA PREMIÈRE RÉUNION—ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DE DÉFENSE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) l'a déclaré à la Chambre le vendredi 16 septembre, le Conseil de l'Atlantique-Nord a tenu sa première séance à Washington le 17 septembre. Le Conseil a approuvé un communiqué que j'ai maintenant l'honneur de déposer. En raison de son importance et de l'intérêt qu'il suscite, je crois que ce serait se rendre aux désirs des députés que de l'insérer dans les *Procès-verbaux*.

A sa première réunion du 17 septembre, le Conseil a également créé un Comité de la défense, en conformité de l'article 9 du traité. Ce Comité de la défense sera composé des ministres de la Défense de tous les États

[M. Church.]

signataires. On s'attend que la première séance du Comité de la défense ait lieu à Washington le 5 octobre.

LOI DE LA COUR SUPRÊME

AMENDEMENTS DIVERS—ABOLITION DES APPELS AU CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) demande à présenter le bill n° 2, tendant à modifier la loi de la Cour suprême.

Monsieur l'Orateur, l'objet principal du projet de loi est de faire de la Cour suprême du Canada le seul tribunal d'appel de dernière instance en abolissant les appels au Conseil privé et en rendant le jugement de la Cour suprême du Canada final et décisif.

M. Church: Le ministre veut dire les appels statutaires seulement, non les recours en grâce adressés au souverain, qu'on ne peut abolir. Le projet de loi ne le mentionne pas.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

TRAVAUX PUBLICS

BUREAUX DE POSTE, WINNIPEG ET PETERBOROUGH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire demander au ministre des Travaux publics si on commencera bientôt la construction du nouveau bureau de poste central à Winnipeg.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Je consulterai les dossiers et je dirai à mon honorable ami exactement où en est l'affaire.

M. Fraser: Pendant que le ministre cherchera ces renseignements, voudra-t-il en même temps s'enquérir et me faire part de la date à laquelle on commencera la construction du bureau de poste à Peterborough?

AIR-CANADA

TRANSPORT DE BUREAUX, DE WINNIPEG À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Mes commettants m'ayant à maintes reprises adressé des plaintes au sujet du transfert de bureaux d'Air-Canada, de Winnipeg à Montréal, puis-je demander au ministre s'il pourra prochainement faire une déclaration à ce propos?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je verrai volontiers à me procurer ces renseignements de Winnipeg, et je ferai une déclaration en temps et lieu.